



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 1517

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la situation des personnes en situation de handicap et les attentes des associations comme l'APF pour une plus grande prise en considération du handicap dans la société et dans la vie quotidienne. La loi du 11 février 2005 a sans conteste marqué une avancée considérable à la fois dans les moyens pour lutter contre l'exclusion sociale des personnes handicapées et dans la perception du handicap dans la société. Au-delà de ces avancées tangibles, l'APF notamment souhaite la mise en oeuvre d'une véritable politique publique permettant la généralisation du principe de la conception universelle qui permet que la prise en compte du handicap ne se fasse plus dans une démarche dérogatoire ou de quotas mais soit bien la règle générale dans tous les aspects sociaux, emploi, solidarité, sports ou loisirs, urbanisme, etc. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de poursuivre le travail d'inclusion des personnes en situation de handicap, quelle qu'en soit la forme, dans notre société.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1517

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Handicapés

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4484

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)